Image not found or type unknown

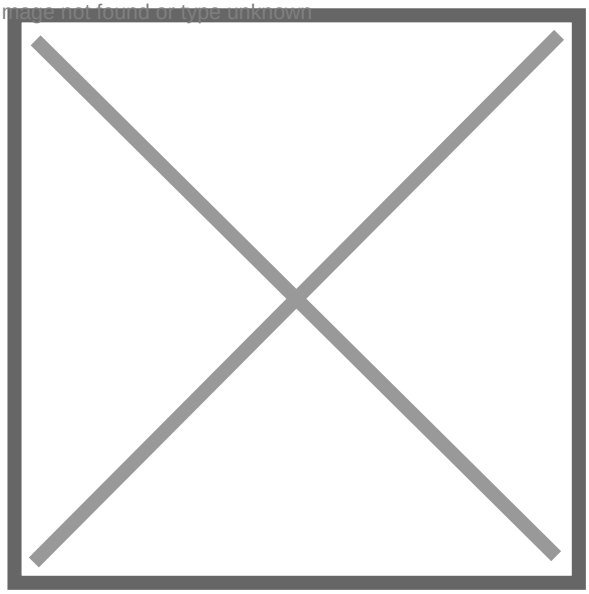

Parent algerien/droit de résider en france

Par **wahrani67**, le **26/08/2014** à **15:04**

bonjour
je suis algérien , je vie en France depuis juin 2011 ,j'ai un titre de séjour de 10 ans ,j'aimerai savoir si je peux ramener ma mère vivre avec moi ,sachant qu'elle ne travail pas et elle n'a pas de logement ,elle vit avec ses parents

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **15:30**

Bonjour

De droit non mais vous pouvez en faire la demande.
Dès que des attaches existent les préfectures rejettent ces demandes. Vous devez fournir à la préfecture des éléments qui font penser que vous êtes la seule ressource.

Restant à votre disposition.

Par **wahrani67**, le **06/09/2014** à **15:54**

Merci pour votre réponse, vous voulez dire c'est moi qui m'occupe d'elle par je suis la seule ressource ?

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **16:27**

Pardon j'ai mis préfecture alors que la demande sera examinée (en tout cas déposée) au consulat.

C'est votre mère qui doit déposer la demande de visa auprès du consulat;

Vous devez prouvez au consulat que sans vous elle ne peut pas vivre. Bon je simplifie mais c'est ce qu'attend l'administration .

Parfois elles acceptent quand de nombreux membres de la famille vivent en France mais en général il faut prouver des visites des membres très régulières.

Bref pour dire que cela ne sera pas de droit il faut bien préparer sa demande pour que le fonctionnaire apprécie favorablement votre demande car en général ils rejettent ces demandes sauf motifs impérieux
.
je vous conseillerais au préalable plusieurs courts séjours pour alimenter votre dossier

Restant à votre disposition

Par **wahrani67**, le **06/09/2014** à **16:41**

Merci beaucoup pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés